

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31988**

### Intitulé

Conseiller en formation

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère des armées

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333t Education et transfert de connaissances

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Afin de permettre l'adaptation aux évolutions techniques et professionnelles et favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi, le conseiller en formation construit des actions de formation, en réponse à des demandes de personnes, entreprises et commanditaires multiples. Il analyse la demande de formation, identifie les compétences à acquérir ou à développer et détermine les contenus et les situations d'apprentissage. Il organise la progression des apprentissages, définit les étapes clés et les moyens pour les mettre en œuvre. Il prépare et anime les séances de formation. Il évalue les acquis des apprenants.

Expert dans le domaine de la formation, il peut être amené aussi à conseiller le commandement dans les divers domaines de l'enseignement ponctuellement.

Ses activités sont les suivantes:

- Ingénierie de formation
- Ingénierie pédagogique
- Conseil et management

Le titulaire est capable de :

Analyser les besoins en formation en fonction du mandat défini par le commanditaire ou d'une étude préalablement effectuée. Concevoir un cahier des charges permettant de définir des objectifs d'apprentissage. Construire une action de formation en fonction des objectifs d'apprentissage. Prendre en compte les ressources nécessaires à la mise en œuvre des formations. Coordonner, en tant qu'expert, le processus de création des supports pédagogiques, afin de répondre aux objectifs. Gérer et actualiser l'information technique, réglementaire et professionnelle afin de permettre le soutien à son équipe pédagogique. Adapter le dispositif de formation et le modifier en fonction des évolutions pédagogiques (veille pédagogique) et technologiques (veille technologique). Mettre en œuvre les techniques d'évaluation en fonction des outils existants. Analyser la qualité de la formation par le biais d'enquête (questionnaire de fin de stage, évaluations différés sur sites employeurs). Analyser et faire évoluer le dispositif de formation afin de répondre aux besoins collectifs des employeurs ou stagiaires. Conseiller et assister le commandement dans le recrutement des futurs formateurs. Assurer la formation continue des formateurs. Administrer les compétences de son équipe pédagogique au regard des objectifs de formation. Apprécier les compétences pédagogiques individuelles des formateurs en situation de cours. Mener des études dans les domaines des ingénieries de formation et de pédagogie. Conduire les différentes étapes d'un projet, de la genèse jusqu'à la soutenance finale. Organiser et conduire le travail d'une équipe pédagogique (gestion de réunion, planification,...).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein du ministère des armées :

L'emploi s'exerce dans les différents centres de formation de l'armée de l'air (écoles, centres de formation spécialisés,...) au sein de postes variés (direction des études, chargé de cours et programme, ...).

Ces centres de formation opèrent dans le champ des formations initiales, de perfectionnements, de stages d'adaptation à l'emploi ou de stages particuliers dans tous les domaines intéressant l'armée de l'air.

Dans le secteur civil :

L'emploi s'exerce généralement dans des organismes de formation, centres ou établissements publics et/ou privés opérant dans le champ de la qualification et/ou de l'insertion ou dans des entreprises, tous secteurs confondus. Le conseiller en formation peut être salarié(e), salarié(e) occasionnel(le) ou travailleur indépendant.

Conseiller pédagogique

Coordinateur pédagogique

Responsable de projet pédagogique

Chef de projet pédagogique

Animateur et concepteur pédagogique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2101 : Conseil en formation

K2102 : Coordination pédagogique

K2111 : Formation professionnelle

### Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le Ministère des Armées pour exercer cet emploi au sein de l'armée de l'air.

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 3 parties :

- Ingénierie de formation
- Ingénierie pédagogique
- Conseil et management

Chaque composante est évaluée par des épreuves écrites et par des évaluations continues en travaux dirigés ou pratiques.

50% des membres extérieurs au sein des jurys

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Conseil d'instruction par délégation du jury de certification: Président: le commandant d'école ou encore cadre de formation ( directeur de l'enseignement) Membres:collège de cadres ou formateurs, en tant que besoin, désignés par le commandant de l'école.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Le jury comprend : - un président ; - un collège de professionnels comprenant des représentants qualifiés de la profession concernée, pour au moins un quart du nombre total, pour moitié « employeurs », pour moitié « salariés » ; - un collège de formateurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

## ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 16 mai 2012, jusqu'au 21 décembre 2023.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

8 titulaires de la certification par an en moyenne

#### Autres sources d'information :

-Archives de l'école

Exercice de l'emploi : [www.defense.gouv.fr/Recrutement](http://www.defense.gouv.fr/Recrutement) et formation/Recrutement

Accès par la VAE : [www.defense-reconversion.fr /Offres de services/VAE](http://www.defense-reconversion.fr/Offres%20de%20services/VAE)

- site de l'armée de l'air : [www.drhaa.air.defense.gouv.fr](http://www.drhaa.air.defense.gouv.fr)

[www.devenir-aviateur.fr/](http://www.devenir-aviateur.fr/)

[ww.defense.gouv.fr/air](http://ww.defense.gouv.fr/air)

- site intranet de l'armée de l'air : <http://portail-ba721.intradef.gouv.fr>

Adresse

**Lieu(x) de certification :**

Ministère des armées  
14 rue Saint Dominique  
75007 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air - BA 721- 17133 Rochefort Air

**Historique de la certification :**